

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ÉSSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 012-682/11/CC

■ Révision du Plan Local d'Urbanisme de Gémenos - Réouverture de la concertation avec la population et les personnes concernées

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

A la demande du Conseil Municipal de la commune de Gémenos, la Communauté urbaine a poursuivi la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération du 22 février 2002.

Le projet de révision a été arrêté par le Conseil de Communauté le 10 décembre 2010 et lors de la même séance, le bilan de la concertation associant durant toute la phase d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, a été présenté.

Le projet arrêté a, conformément aux dispositions législatives, été transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration. Dans ce cadre, le Préfet a émis des remarques sur le projet, par courrier en date du 23 février 2011.

Après examen de ces remarques, il est apparu opportun de modifier le dossier et d'arrêter un nouveau projet, avant la mise à enquête publique du futur PLU.

Cette nouvelle étape entraîne la réouverture de la concertation sur la base du nouveau projet associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, jusqu'au nouvel arrêt.

Pour mener à bien cette concertation, l'organe délibérant de la Communauté Urbaine doit définir les nouvelles modalités de la reprise de la concertation.

A cet effet, il est prévu que celle-ci s'effectuera à partir de la mise à disposition du public, en Mairie de Gémenos et au siège de la Communauté urbaine, d'un dossier comprenant les pièces modifiées du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que du projet de révision initialement arrêté et des avis des personnes publiques associées. Par ailleurs, une réunion sera organisée avec la population, et des registres pour recueillir les observations seront également tenus à la disposition du public sur les lieux de consultation des documents.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 10 décembre 2010, arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Gémenos et présentant le bilan de la concertation ;
- L'avis du Préfet en date du 23 février 2011 sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Gémenos.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la concertation, associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées doit se dérouler pendant toute la durée d'élaboration du nouveau document d'urbanisme, jusqu'à l'arrêt du projet ;
- Que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Gémenos a été arrêté par le Conseil de Communauté le 10 décembre 2010 et que le bilan de la concertation a été établi et présenté à cette occasion ;
- Que suite à l'avis du Préfet sur le projet de révision, un nouvel arrêt du projet s'avèrera nécessaire.
- Que pour remplir les conditions formelles d'une concertation qui doit se poursuivre jusqu'à l'arrêt du projet, et compte tenu qu'un deuxième arrêt du projet sera nécessaire, il est opportun de reprendre la concertation associant les habitants, les associations locales et les personnes concernées, et qu'il convient d'en définir les modalités.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est engagée la réouverture de la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées jusqu'au nouvel arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Gémenos.

Article 2 :

La nouvelle concertation s'effectuera à partir de la mise à disposition du public, en Mairie de Gémenos et au siège de la Communauté Urbaine, d'un dossier comprenant les pièces modifiées du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que du projet de révision initialement arrêté et des avis des personnes publiques associées. Une réunion sera organisée avec la population, et des registres pour recueillir les observations seront également tenus à la disposition du public sur les lieux de consultation des documents.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à
l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI